

MODIFICATION N° 2 datée du 28 mars 2023

apportée au PROSPECTUS SIMPLIFIÉ daté du 24 mai 2022
dans sa version modifiée par la MODIFICATION N° 1 datée du 15 février 2023 (le « prospectus »)
du Portefeuille FDP Actions canadiennes, série A (le « Fonds »)

À moins qu'elles ne soient par ailleurs spécifiquement définies, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

1. Introduction

Le prospectus est par les présentes modifié afin de refléter le retrait d'un sous-gestionnaire de portefeuille et la sélection d'un nouveau sous-gestionnaire de portefeuille à l'égard d'une partie des actifs du Fonds.

2. Modifications au prospectus

Le 28 mars 2023, le gestionnaire de fonds a annoncé le retrait de Gestion de portefeuille Triasima inc. et la sélection de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« **DGIA** ») à titre de sous-gestionnaire d'une partie des actifs du Fonds. Monsieur Tommy Nguyen est le principal responsable des services de conseils en placement fournis au Fonds par DGIA.

Les actifs du Fonds sont gérés en partie par DGIA, Fidelity Investments Canada s.r.i. et Gestion d'actifs Manuvie limitée, à titre de sous-gestionnaires de portefeuille, alors que FDP continue d'assurer à l'interne la gestion de la balance des actifs du Fonds, à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Le prospectus est modifié de la façon suivante :

- (a) Dans la **Partie A (Information générale concernant tous les fonds communs de placement de Financière des professionnels)** du prospectus, sous la section **Modalités d'organisation et de gestion des Fonds**, la rangée intitulée **Sous-gestionnaires de portefeuille** du tableau qui présente les sociétés participant à la gestion du Fonds et lui offrant des conseils, à la page 10 du prospectus, est remplacée par ce qui suit :

<p>Sous-gestionnaires de portefeuille</p> <ul style="list-style-type: none">- Fidelity Investments Canada s.r.i. Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions canadiennes, en partie)- MFS Gestion de Placements Canada Limitée Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions globales)- Amundi Canada inc. Montréal (Québec) (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie)- Amundi Pioneer Asset Management, Inc. Boston, Massachusetts (É.-U.) (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie)- Manulife Asset Management (US) LLC	<p>Le gestionnaire de portefeuille peut engager des sous-gestionnaires de portefeuille pour fournir des conseils en placement à l'égard de titres achetés pour les Fonds et en gérer les actifs, en tout ou en partie. Les sous-gestionnaires de portefeuille sont présentés dans le tableau « Détails du fonds » relatif à chaque Fonds dans la Partie B du présent prospectus simplifié. L'exercice de recours juridiques contre des sous-gestionnaires de portefeuille qui sont non-résidents peut s'avérer plus difficile puisqu'ils ne résident pas au Canada et que leurs actifs se trouvent à l'étranger.</p>
--	--

<p>Boston, Massachusetts (É.-U.) (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie)</p> <p>- Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited Causeway Bay, Hong Kong (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie)</p> <p>- Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. Montréal (Québec) (Portefeuille FDP Actions canadiennes, en partie) (Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, en partie)</p> <p>- Gestion d'actifs Manuvie limitée Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions canadiennes, en partie)</p> <p>- Manulife Asset Management (Europe) Limited Londres, Angleterre (Portefeuille FDP Revenu fixe mondial, en partie)</p> <p>- Beutel, Goodman & compagnie Ltée Toronto (Ontario) (Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende, en partie)</p>	
--	--

(b) Dans la **Partie B (Information particulière concernant chacun des fonds communs de placement de Financière des professionnels décrits dans le présent prospectus simplifié – Portefeuille FDP Actions canadiennes)** du prospectus, la rangée intitulée **Sous-gestionnaires du portefeuille** du tableau de la rubrique **Détails du Fonds** (au-dessus du titre de la rubrique **Quels types de placements le Fonds fait-il?**), à la page 37 du prospectus, est remplacée par ce qui suit :

Sous-gestionnaires du portefeuille	Fidelity Investments Canada s.r.i. (Toronto, Ontario) (en partie) Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (Montréal, Québec) (en partie) Gestion d'actifs Manuvie limitée (Toronto, Ontario) (en partie)
---	--

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières applicable confère à l'acquéreur un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation d'un ordre d'achat.

La législation applicable permet également à l'acquéreur de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. L'investisseur devra se reporter aux dispositions applicables et devra consulter éventuellement un conseiller juridique.